

Sud Education 34 - exercice 2013-14

23 rue Lakanal
34090 MONTPELLIER

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

Bilan

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
40 : Fournisseurs et Comptes rattachés		165 €
Total chapitre 4	0 €	165 €
51 : banques, établissements financiers et assimilés	10 749 €	13 486 €
Total chapitre 5	10 749 €	13 486 €
Total général de l'actif	10 749 €	13 651 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
11 : Eléments en instance d'affectation	11 595 €	15 884 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-909 €	-3 739 €
Total chapitre 1	10 687 €	12 145 €
47 : Comptes transitoires ou d'attente	62 €	1 505 €
Total chapitre 4	62 €	1 505 €
Total général du passif	10 749 €	13 651 €

Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	4 655 €	6 420 €
61 : Services extérieurs	487 €	78 €
62 : Autres services extérieurs	8 991 €	8 676 €
65 : Autres charges de gestion courante	7 705 €	6 528 €
67 : Charges exceptionnelles		425 €
6 : COMPTES DE CHARGES	21 838 €	22 127 €
75 : Autres produits de gestion courante	20 784 €	18 160 €
dont 756 : Cotisations	20 784 €	18 160 €
76 : Produits financiers	145 €	202 €
77 : Produit exceptionnelle		26 €
7 : COMPTES DE PRODUITS	20 929 €	18 388 €

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	21 838 €	20 929 €
Résultat d'exploitation		909 €
Totaux généraux	43 676 €	21 838 €

Produits	20 929 €
Charges	21 838 €
Résultat de l'exercice	-909 €
<i>Provision pour congrés</i>	
<i>Provision pour élections</i>	

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 34 publie ses états financiers pour l'exercice 2013-2014 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement et

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cour de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2013-2014

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	20 784,00 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	145,45 €
Total des Ressources	20 929,45 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION (en équivalent temps plein ETP) charge à elle de les répartir aux syndicats fédérés selon leurs besoins. Pour l'exercice 2013-2014 il a été attribué 116,696 ETP dont 2,433 ont été utilisés par le syndicat de l'Hérault.

7) AFFECTATION

Le résultat 2013-2014 sera porté en diminution des réserves générales pour 908,72 € après vote de l'AG.

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2013	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2014
Report à nouveau (solde créditeur)	15 884,19 €	4 288,89 €	0,00 €	11 595,30 €
Résultat de l'exercice (déficit)	3 738,89 €	908,72 €	3 738,89 €	908,72 €
Total des provisions	12 145,30 €	8 936,50 €	7 477,78 €	10 686,58 €

8) EVENEMENTS RECURENTS PURIANNUELS

Catégorie d'action	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserves congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

9) ETAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	15 884,19 €	0,00 €	4 288,89 €	11 595,30 €
Résultat de l'exercice	- 3 738,89 €	0,00 €	- 4 647,61 €	- 908,72 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

10) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé 318,50 € en 2013-2014